

VILLE DE BOUILLON

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal du 27 mai 2021.

Présents: MM & Mme Noizet W., Président,
Adam P., Bourgmestre,
Houthoofdt A., Maqua J., Istace Fr., Pochet A.,-Echevins,
Arnould Ph., Denis G., Adam D, Defat A, Dabe Fl., Maziers P, Brouillon P,
De Wachter St., Nemery M-J., Dachy F, Tulpin A, Conseillers,
Mathieu J, Directeur Général .

Albert A, Président CPAS, avec voix consultative.

Absent et excusé : Dachy F, conseiller communal.

Il est 20 H. Le Président ouvre la séance.

Administration

1. P.V. de la séance du 29.04.21.

Par 10 oui et 6 abstentions (Mmes Maqua J , Pochet A, De Wachter S, Maziers P, Mrs Adam D., Defat A, absents à la séance précédente) , approuve le P.V.

MME Jadoul, Directrice financière, entre en séance.

CPAS

2. Compte 2020 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce compte comme suit :

service ordinaire :

Droits constatés	6.297.971,08 €
Non valeurs	1.792,18 €
Droits constatés nets	6.296.178,90 €
Engagements	5.834.305,81 €
Imputations	5.732.778,35 €
Résultat budgétaire	461.873,09 €
Résultat comptable	563.400,55 €

service extraordinaire :

Droits constatés	36.793,32 €
Non valeurs	---
Droits constatés nets	36.793,32 €
Engagements	145.481,73 €
Imputations	36.403,59 €
Résultat budgétaire	-108.688,41 €
Résultat comptable	389,73 €

Bilan	Actif	Passif
	7.194.707,64 €	7.194.707,64 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	5.731.401,52 €	6.037.312,25 €	305.910,73 €
Résultat d'exploitation	6.014.468,90 €	6.629.281,86 €	614.812,96 €
Résultat exceptionnel	1.376,83 €	33.777,74 €	32.400,91 €
Résultat de l'exercice	6.147.268,49 €	6.432.518,25 €	285.249,76 €

Comptabilité

3. Compte Communal 2020 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce compte comme suit :

Compte budgétaire	Ordinaire	Extraordinaire
Droits constatés	13.863.044,33 €	3.419.325,86 €
Non valeurs	82.507,94 €	---
Droits constatés nets	13.780.536,39 €	3.419.325,86 €
Engagements	12.008.269,64 €	6.402.445,45 €
Imputations	11.010.041,11 €	3.648.267,07 €
Résultat budgétaire	1.772.266,75 €	- 2.983.119,59 €
Résultat comptable	2.770.495,28 €	-228.941,21 €

Bilan	Actif	Passif
	96.931.036,77 €	96.931.036,77 €

Compte de résultats	Charges	Produits	Résultat
Résultat courant	10.808.160,50 €	11.825.935,73 €	1.017.775,23 €
Résultat d'exploitation	13.378.816,44 €	14.069.838,14 €	691.021,70 €
Résultat exceptionnel	216.252,01 €	843.110,89 €	626.858,88 €
Résultat de l'exercice	14.912.949,03 €	14.912.949,03 €	-1.317.880,58 €

4. Budget Communal 2021 : Mb n° 1 : approbation.

Par 11 oui et 5 abstentions (Mrs Denis, Defat, Brouillon, Mmes De Wachter et Nemery) , approuve cette MB n ° 1 comme suit :

Tableau récapitulatif

	Service ordinaire	Service extraordinaire
Recettes totales exercice proprement dit	12.607.495,00	8.711.478,95
Dépenses totales exercice proprement dit	12.595.216,26	10.654.703,43

Boni / Mali exercice proprement dit	12.278,74	-1.943.224,48
Recettes exercices antérieurs	1.772.266,75	3.067.517,17
Dépenses exercices antérieurs	187.049,99	3.075.353,62
Prélèvements en recettes		2.170.528,80
Prélèvements en dépenses	700.000,00	165.484,19
Recettes globales	14.379.761,75	13.949.524,92
Dépenses globales	13.482.266,25	13.895.541,24
Boni / Mali global	897.495,50	53.983,68

Montants des dotations issus du budget des entités

	Dotations approuvées par l'autorité de tutelle	Date d'approbation du budget par l'autorité de tutelle
CPAS	Pas de modification	
Fabriques d'église	Pas de modification	
Zone de police	Pas de modification	
Zone de secours	Pas de modification	
Autres (<i>préciser</i>)	Pas de modification	

La minorité justifie son abstention comme suit : « Abstention à l'ordinaire par souci de cohérence suite au vote du budget initial et à l'extraordinaire notamment parce que suite à la confirmation par l'échevin des travaux que figure bien au budget la voirie de la ruelle Lolette alors que le propriétaire s'était engagé à élargir et rénover cette voirie à ses frais , promesse qui a permis d'octroyer les permis de construire . Voir décision rappelée à l'intéressé notamment par Monsieur Philippe Arnould qui faisait fonction de bourgmestre le 16 août 2016.

A noter que l'intéressé avait marqué son accord pour empierre le chemin, le goudronner et ensuite le céder à la commune. (Courrier du 14 janvier 2014). »

MME Jadoul, Directrice financière, quitte la séance.

- COVID-19 : Mesure de soutien aux Communes en faveur des clubs sportifs – engagement du Conseil Communal à ne pas augmenter le tarif des infrastructures sportives au cours de la saison 2021 -2022 : approbation.

A l'unanimité, approuve cet engagement.

- COVID-19 : Octroi d'une subvention en faveur des Clubs Sportifs : approbation.

A l'unanimité, approuve l'octroi de cette subvention.

- Révision du Règlement Fiscal Communal concernant la taxe sur les panneaux directionnels publicitaires placés à l'initiative d'une entreprise industrielle ou commerciale - mise en conformité avec l'Arrêt du 13.04.21 du Conseil d'Etat : approbation.

A l'unanimité, approuve cette révision.

8. Révision du Règlement Fiscal Communal concernant la taxe sur la distribution gratuite à domicile d'écrits publicitaires non adressés et supports de la presse régionale gratuite - mise en conformité avec l'Arrêt du 13.04.21 du Conseil d'Etat : approbation.

A l'unanimité, approuve cette révision.

9. Révision du Règlement Fiscal Communal concernant la taxe sur la mise à l'eau d'embarcations dans un but commercial - mise en conformité avec l'Arrêt du 13.04.21 du Conseil d'Etat : approbation.

A l'unanimité, approuve cette révision.

10. Révision du Règlement Fiscal Communal concernant la taxe de séjour - mise en conformité avec l'Arrêt du 13.04.21 du Conseil d'Etat : approbation.

A l'unanimité, approuve cette révision.

11. Révision du Règlement Fiscal Communal concernant la taxe sur les agences bancaires - mise en conformité avec l'Arrêt du 13.04.21 du Conseil d'Etat : approbation.

Par 11 oui et 5 non (Mrs Denis, Defat, Brouillon, Mmes De Wachter et Nemery :), approuve cette révision .

12. Convention pour la collecte des déchets textiles ménagers entre la Ville de Bouillon et la SA CURITAS du 19.09.20 au 18.09.22: approbation.

A l'unanimité, approuve les conventions pour les périodes 2020 à 2022 et 2022 à 2024.

Fournitures

13. CSC pour l'achat de guirlandes lumineuses – année 2021 : approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 30.000 euros TVA C.

F.E.

14. Compte 2020 de la Fabrique d'Eglise d'Ucimont, Corbion, Vivy : approbation.

A l'unanimité, approuve ces comptes comme suit :

- | | |
|-----------|--------------------|
| • Ucimont | boni de 6.743,14 € |
| • Corbion | boni de 2.373,50 € |
| • Vivy | boni de 8.766,84 € |

Intercommunales

15. Idélux-Eau : Mise en œuvre de services en matière d'aide à la gestion des réseaux d'égouttage – entretien & curage préventif du réseau d'égouttage – Convention aux modalités d'exécution : approbation.

A l'unanimité, approuve cette convention.

16. Association de Projet « Ardenne Méridionale » : Délibération de gestion courante : approbation du rapport d'activités 2020, des comptes 2020 et décharge aux Administrateurs.

A l'unanimité, approuve ce rapport d'activités, comptes 2020 et décharge aux administrateurs.

17. ORES : AG Ordinaire du 17.06.21 : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

18. SOFILUX : AG Ordinaire du 15.06.21 : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

19. IMIO : AG Ordinaire du 22.06.21 : approbation des points mis à l'ordre du jour.

A l'unanimité, approuve les points mis à l'ordre du jour.

Charte

20. Charte Ethique conditionnant l'octroi de subvention aux infrastructures sportives : adhésion.

A l'unanimité, adhère à cette charte.

Travaux

21. CSC pour la désignation d'un Auteur de Projet, Coordinateur & Surveillant pour les travaux de création d'une aire multisports dans le Quartier de Germauchamps: approbation.

A l'unanimité, approuve ce CSC au montant estimatif de 20.000 € TVA C.

Interventions de Mr Defat

Concernant les interdictions de stationnement et de parking pour les motorhomes dans la Ville de Bouillon : y-a-t-il un arrêté du Bourgmestre pour ce faire ? Il faut respecter la législation en vigueur et le Conseil Communal.

Réponse du Bourgmestre : trop, c'est trop, il fallait réagir !

Mr Defat revient sur le placement d'une « tour » à proximité du pont de Cordemois qu'il trouve très laide et qui vicie la vue.

Le Bourgmestre lui répond que dans le permis d'urbanisme octroyé à la Ville pour ce faire, il faut la camoufler.

Mr Defat regrette que le Collège ait accepté une dérogation pour le panneau publicitaire du complexe commercial de Noirefontaine : c'est une pollution lumineuse.

Mr Defat revient sur la limitation du tonnage à 1 tonne ½ pour les véhicules à la route du Saty. Il se demande sur quel règlement a été installé celui-ci.

Mr Arnould répond que cette signalisation est là depuis des décennies.

Qu'en est-il de la problématique des roches « schisteuses » à cet endroit ? C'est dangereux !

Mr Houthoofd répond qu'il n'y a pas de danger immédiat.

Interventions de Mr Brouillon

Mr Brouillon se demande si la circulation des vélos et piétons est autorisée sur la route du Saty ?

Mme Pochet lui répond que cette question sera envisagée par la Commission Vélo et le service Mobilité de la Ville.

Il est 21h50. Le Président lève la séance.

Approuvé en séance du 15 juin 2021.

Par le Conseil :
Le Directeur général,
J. MATHIEU

le Bourgmestre,
P. ADAM